



PRODUITS FORESTIERS
GREENFIRST
FOREST PRODUCTS

Mémoire
déposé dans le cadre de la

Commission indépendante
sur le caribou forestier et montagnard

À

Mme Nancy Gélinas, présidente
M. Clément d'Astous, commissaire
M. Florent Gagné, commissaire

31 mai 2022

À propos de Produits Forestiers GreenFirst

Produits forestiers GreenFirst est l'un des principaux producteurs de bois d'œuvre et de produits de papier au Canada. Il a récemment fait l'acquisition de certains actifs de Rayonier advanced materials, dont le département de foresterie et les usines de bois d'œuvre situées à Béarn et La Sarre au Québec. La compagnie comporte actuellement 7 scieries et 1 usine de papier et emploie environ 1500 personnes. Nos usines visent la transformation du bois en produits de bois d'œuvre de résineux et de papier certifiés par le "Forest Stewardship Council® (FSC®)". Cette certification garantit que les produits sont fabriqués à partir de fibres provenant de forêts gérées de façon responsable.



Pour assurer la pérennité de nos forêts, nous y investissons, appliquons les pratiques exemplaires de l'industrie en matière de gestion forestière et exigeons de nos fournisseurs qu'ils en fassent de même. Le département de foresterie assure un approvisionnement en bois aux usines de transformation de Produits forestiers GreenFirst. Nous croyons fermement qu'une saine gestion des forêts est indispensable tant à nos activités qu'à nos collectivités et à l'environnement.

Produits forestiers GreenFirst tire sa matière première des arbres, notamment la matière ligneuse, et celle-ci fait partie de tous ses produits. Mais la forêt n'est pas qu'un espace peuplé d'arbres, et c'est pourquoi une forêt bien gérée peut fournir un large éventail de produits et de services liés aux composantes d'écosystèmes intégrales pour répondre aux besoins de la société. GreenFirst détient des garanties d'approvisionnement forestier à long terme sur des terres publiques du Québec et de l'Ontario. Nous possédons également nos propres terres forestières et achetons aussi de la matière ligneuse d'autres sources pour approvisionner nos usines.

Les retombées économiques associées à nos activités liées à l'usine de La Sarre

L'usine de La Sarre située dans la MRC d'Abitibi-Ouest emploie environ 145 personnes pour une masse salariale de plus de 8 M \$ générant des retombées d'au moins 5,7 M \$ en contrats et dépenses de matériel. L'approvisionnement nécessaire pour l'usine de La Sarre est de 635 000 m³ SEPM (capacité de transformation) et provient principalement des opérations forestières menées principalement sur les unités d'aménagement (UA) 085-51 et 082-51, en plus d'autres sources (forêt privée, lots intramunicipaux, achat de bois de l'Ontario, achat de bois aux enchères). Le département de foresterie embauche différents entrepreneurs pour réaliser les travaux et consolide ainsi 150 emplois pour un budget d'opérations forestières de plus de 52 M\$ en incluant les redevances à l'État.

L'entreprise a également fait l'objet d'une capsule d'employeur de choix en 2022 :

https://www.youtube.com/watch?v=U9_yQvD1O9g

Introduction

Afin de bien camper nos recommandations dans le cadre de la commission indépendante sur le caribou forestier et montagnard, nous souhaitons tout d'abord vous faire état de l'implication de longue date de notre entreprise dans le dossier du Caribou forestier. En effet, nos territoires d'approvisionnement comprennent notamment les unités d'aménagement 085-51 et 085-62 qui chevauchent l'aire de répartition du Caribou forestier en particulier celle des populations Detour/Kesagami et Nottaway. Ces territoires sont certifiés depuis 2005 selon la norme d'aménagement forestier du Forest Stewardship Council® (FSC®) qui est reconnue internationalement comme une des normes les plus exigeantes au niveau des certifications forestières.

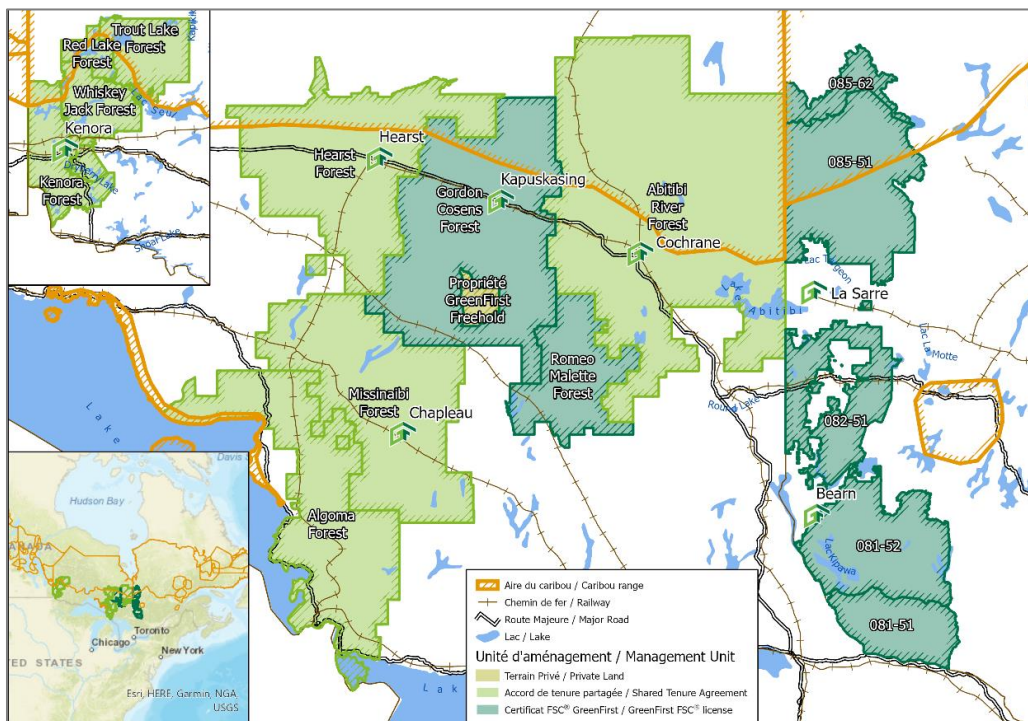


Figure 1: Chevauchement entre l'aire de répartition du Caribou forestier et les territoires d'approvisionnement et usines de Produits Forestiers GreenFirst.

Nous vous présenterons dans ce mémoire l'évolution des mesures de protection pour l'habitat du Caribou forestier dans l'aire de répartition Detour/Kesagami formant la genèse du scénario présenté par le MFFP à l'annexe 5 du document de consultation de la présente commission.

Une implication de longue date

Dès la désignation du caribou forestier comme espèce menacée, notre équipe de planification forestière a collaboré à la mise en place des mesures afin de préserver son habitat essentiel. En effet, Tembec, nom de notre entreprise à l'époque, a été parmi les auteurs du plan d'aménagement de l'habitat du Caribou au nord de La Sarre de 2007 qui visait principalement à protéger une trentaine de sites d'intérêt du caribou, à savoir des aires de mise bas, d'alimentation ou de ravage hivernal. Ces sites couvraient environ 27 500 ha de protection sur un territoire désigné de 675 000 ha situé dans l'aire de répartition du Caribou forestier.

Tableau 1: Faits saillants dans le dossier du Caribou forestier de la population Detour.

2003	Caribou forestier sur la liste des espèces en péril selon la loi fédérale
2005	Caribou forestier sur la liste des espèces menacées ou vulnérables selon la loi provinciale
2005	Certification à la norme FSC® du territoire au nord de La Sarre par Tembec (UA 085-51 et 085-62)
2007	Premier plan d'aménagement de l'habitat du Caribou au nord de La Sarre
2012	Programme fédéral de rétablissement du Caribou boréal selon les nouvelles connaissances (contrôler le taux de perturbations du territoire, notamment)
2013	Non-conformité lors d'un audit FSC par rapport à notre plan en vigueur (celui de 2007). Mise en place du comité Caribou.
2015	Signature et entrée en vigueur de l'addenda au plan de 2007 qui a permis de bonifier les mesures de protection pour l'habitat du caribou.

Notre plan a évolué par la suite pour se mettre en conformité avec les exigences de notre certification FSC à la suite de l'émission d'une non-conformité qui nous mentionnait que notre plan n'avait pas été mis à jour en fonction de nouvelles connaissances en faisant notamment références à l'examen scientifique d'Environnement Canada ainsi qu'aux exigences du nouveau plan de rétablissement fédéral du caribou forestier (2012). Parmi les mesures phares du plan de rétablissement fédéral, on demandait notamment de contrôler le niveau de perturbations à l'échelle du paysage en deçà de 35% pour assurer 60% d'autosuffisance des populations. La science avait évolué et les exigences étaient alors mieux connues en matière d'habitat essentiel pour le caribou. L'approche qui visait à préserver certains sites névralgiques de faible superficie, n'était plus celle préconisée mais plutôt une approche à l'échelle du paysage, le caribou étant une espèce ayant un domaine vital très étendu (1 000-15 000 km²).

Dans le cadre de ces travaux de mise à jour du plan, et pour assurer une cohérence et une adhésion au plan que nous allions élaborer, nous avons rapidement mis en place un comité de travail. Nous avons interpellé la SNAP Québec pour siéger sur le comité ainsi que les représentants de la Première Nation Abitibiwinini à Pikogan. Nous avons pu alors travailler de concert avec les responsables locaux et régionaux du Ministère (Ministère des Ressources Naturelles à l'époque). Nous avons dès le départ travaillé dans l'esprit d'une approche collaborative avec ces partenaires, en mettant de l'avant que nous tentions de trouver ensemble des solutions pour le caribou et son habitat. En parallèle, nous avons tenu informé des représentants du Gouvernement de la Nation crie de nos démarches et recueilli les préoccupations des communautés concernées au cours du processus. Il en a été de même auprès des membres des Tables de Gestion Intégrée des Ressources et du Territoire (TGIRT). Nous avons obtenu des conseils auprès des chercheurs du Centre d'études de la forêt (CEF) et de l'UQAT en cours de développement de notre addenda au plan.

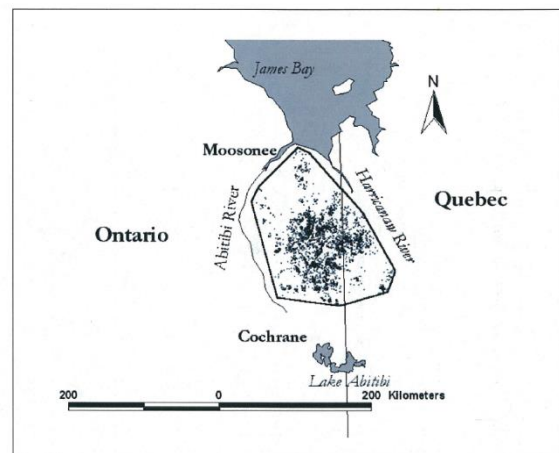


Figure 2 : Répartition des caribous suivis par télémétrie de 1998 à 2001 au sud de la baie James. Tiré de Brown (2005).

Les objectifs étaient clairs pour l'ensemble des participants : Élaborer un addenda au plan de 2007 qui permettrait de maintenir un bon habitat en tenant compte des sites utilisés par le Caribou et/ou des habitats propices tout en favorisant une connectivité entre les massifs d'intérêt et contrôlant le niveau de perturbations. Afin d'amorcer la discussion, nous avons débuté l'analyse par une approche gagnant-gagnant soit d'identifier les sites propices pour le caribou (présence de caribou ou habitat propice potentiel) ayant le moins d'impact sur l'approvisionnement (Éléments forestiers considérés). Une fois ces sites identifiés, nous avons complété avec des secteurs nécessitant davantage de compromis de la part de l'industrie afin de favoriser la connectivité entre ces sites d'intérêt Caribou. Cela nous a permis de fonctionner par étape, en prenant le temps d'analyser chacune des alternatives.



Figure 3 : Rencontre de travail entre Tembec, la SNAP et CPAWS-Wildland League en février 2015.

En moins de deux ans de travaux et d'analyses en tenant compte à la fois des secteurs utilisés par le Caribou et les contraintes d'opération, nous avons pu faire officialiser les nouvelles mesures via un addenda au plan de 2007 qui a été entériné par les représentants du MFFP de l'unité de gestion du Mont-Plamondon. Ce plan a permis d'augmenter la superficie des sites d'intérêts protégés du Caribou à 73 341 ha mais surtout d'assurer la connectivité entre ces sites par différentes mesures dont des reports de récolte de 15, 30, 50 ou 150 ans sur différents secteurs. Notre objectif était de préserver le bon habitat (peu perturbé) toujours présent sur le territoire et dans cet esprit, nous avons mis en place des mesures sur près de 80% du bon habitat potentiel tel que défini, notamment, par une analyse de *Resource selection Function* (adapté de Rudolph 2012). L'impact des modalités de notre addenda sur la possibilité forestière a été évalué à 30 600 m³ par le Forestier en chef et cela a été jugé comme un impact gérable au niveau de l'entreprise. Plusieurs initiatives peuvent permettre de pallier une éventuelle baisse des attributions en découlant, soit de développer de nouvelles sources d'approvisionnement (Forêt privée, BMMB, bois provenant de l'Ontario) et un meilleur rendement matière à l'usine. Notons que les attributions n'ont pas été réduites en cours de période quinquennale car le niveau de récolte historique des dernières années n'avait pas atteint l'attribution (volumes non-récoltés). Ces mesures de protection de l'habitat du caribou forestier sont en vigueur depuis mars 2015.

Fermeture de chemin

Dès 2016, nous avons amorcé des travaux pour mettre en place un projet pilote de fermeture de chemins forestiers. La fermeture de chemins était envisagée dans une optique de restauration de l'habitat afin de diminuer le taux de perturbations du territoire, mais surtout tenter de diminuer la prédation auprès du Caribou. Le projet visait à roder la mécanique administrative d'une telle démarche et d'en évaluer la faisabilité. Nous avons fait face à une grande résistance et incompréhension de la part du milieu même si ces fermetures de tronçon ne visaient que des culs-de-sac ne menant à aucun droit foncier ou bail d'abri sommaire. Bien que nous ayons eu l'appui de la communauté de Pikogan, nous avons travaillé pendant 18 mois pour convaincre les parties prenantes et les autorités du bien-fondé de la démarche et obtenir

toutes les autorisations requises. Nous avons finalement réussi à fermer moins de 3 km de chemins et retiré une traverse de cours d'eau ce qui est un résultat peu significatif en frais de rétablissement d'habitat par rapport à l'effort consenti. Nous avons retenu de l'expérience qu'une telle approche doit être planifiée longtemps d'avance, idéalement avant la construction en indiquant que le chemin construit ne sera que temporaire. Les parties prenantes doivent être impliquées dès le départ et des programmes doivent pouvoir financer de tels travaux car ceux-ci engendrent des frais significatifs. C'est pourquoi, **dans le scénario proposé pour la population Detour, il faudra prévoir des montants pour la restauration de l'habitat, le présent scénario n'en prévoit aucun.**

Suite des travaux du comité Caribou

En 2018, à l'aube de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme nationale d'aménagement forestier du FSC® qui allait avoir des exigences très précises pour le caribou forestier, nous avons mis sur pied un projet financé par Environnement et Changement Climatique Canada afin de poursuivre les travaux du comité Caribou avec les mêmes partenaires (SNAP-Pikogan-RYAM¹-MFFP). Notre projet s'intitulait « Approche collaborative pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier de la population transfrontalière Québec – Ontario « Detour/Kesagami » et a couvert la période 2018-2022. Nous souhaitons traiter de la population dans son ensemble en impliquant davantage les intervenants de l'Ontario dans la discussion puisque la population Detour, située sur notre territoire certifié, est une population transfrontalière (Québec-Ontario).

2018 Projet du comité Caribou 2018-2022 financé par Environnement et Changement Climatique Canada dans le cadre du Fonds canadien pour la nature – programme des espèces en péril.

2019 Forum à Pikogan les 2-3 décembre (8 communautés autochtones présentes) et diffusion des actes du Forum.

2020 Travaux du groupe opérationnel Régional du MFFP pour l'élaboration de la stratégie pour le caribou forestier et Montagnard : Dépôt d'une proposition de protection bonifiée conjointe RYAM-Pikogan-SNAP au MFFP qui vient bonifier l'addenda ainsi que les mesures intérimaires.

2021 Reconnaissance de nos travaux par FSC Canada : vidéo sur notre projet et un article (Janvier)
<https://ca.fsc.org/ca-fr/newsfeed/une-bonne-nouvelle-pour-le-caribou>

Nos objectifs dans le cadre du projet visaient à développer une collaboration interprovinciale, d'accroître conjointement les connaissances sur la population et d'intégrer les connaissances traditionnelles autochtones dans le processus, d'impliquer l'industrie minière dans l'effort de rétablissement des populations de Caribou, d'arrimer les mesures d'aménagement, de communiquer nos résultats, le tout en maintenant notre certification forestière FSC. L'engagement de tous les membres du comité dans ce projet a vraiment été remarquable tout au long des travaux.

¹ Rayonier Advanced Materials (RYAM) a fait l'acquisition de Tembec en novembre 2017.

C'est dans ce contexte que nous avons organisé, les 2-3 décembre 2019, un forum sur le Caribou forestier de la population Detour/Kesagami réunissant de nombreux participants dont des représentants de 8 communautés autochtones du Québec et de l'Ontario. Une cinquantaine de participants, provenant de communautés autochtones, compagnies forestières et minières, organisations environnementales, Gouvernement et autres, ont pu profiter d'un partage d'informations portant sur cette population de caribou forestier. Via des conférences, la première partie du programme visait à partager les connaissances actuelles sur cette population, présenter les différents projets en cours et à venir et à exprimer les aspirations des différents acteurs présents concernant l'aménagement de son habitat. Lors de la deuxième journée, les participants au Forum ont pris part à des ateliers de travail où ils devaient identifier des opportunités de collaboration sur différents thèmes. Cette rencontre a véritablement été le point de départ de cette collaboration transfrontalière et les actes du forum ont listé de nombreuses pistes de réflexion et d'actions qui ont fait partie des travaux subséquents du comité Caribou.

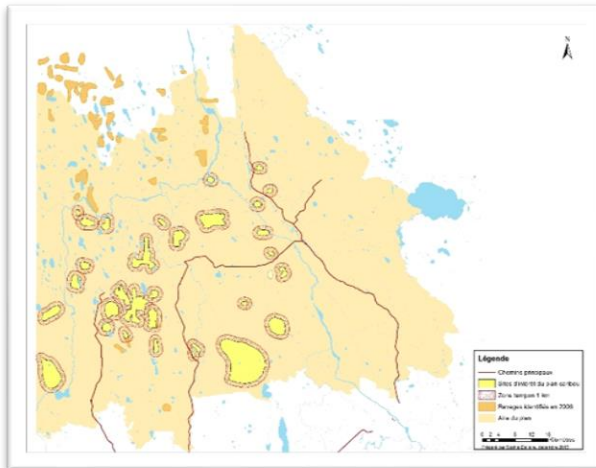


Figure 4: Participants au Forum de Pikogan, 2-3 décembre 2019.

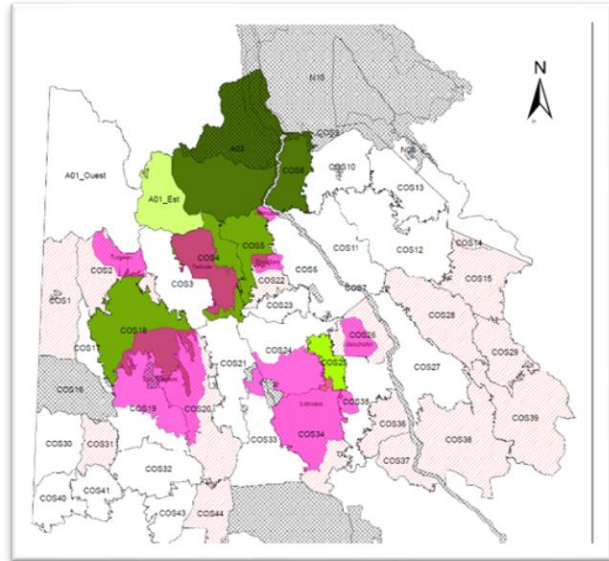
Recommandations du GOR

Au printemps 2019, l'élaboration de la Stratégie sur le caribou forestier et montagnard par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été annoncée, de concert avec les mesures intérimaires en découlant. Les Groupes opérationnels régionaux (GOR) ont alors été mis sur pied par le MFFP pour traiter de l'enjeu du Caribou forestier et contribuer au développement de la stratégie. Notre comité y a bien entendu participé, et s'est greffé à nous d'autres spécialistes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), un représentant de l'industrie d'exploration minière ainsi qu'une biologiste du Gouvernement de la Nation crie. Cela a été facile d'arriver à des résultats dans le cadre de ce groupe de travail parce que nous avons déjà une façon de travailler ensemble et on se faisait confiance. Les travaux nous ont mené à élaborer une proposition consensuelle pour bonifier les mesures de l'addenda (et des mesures intérimaires) avec davantage de massifs pour permettre de mieux contrôler le taux de perturbation du territoire. Nous avons présenté cette proposition en mai 2020 aux autorités du MFFP et le scénario présenté à l'annexe 5 de la commission sur la carte portant sur le VEP Detour en est fortement inspiré. La figure 2 ci-dessous présente l'évolution des mesures de protections appliquées au fil du temps.

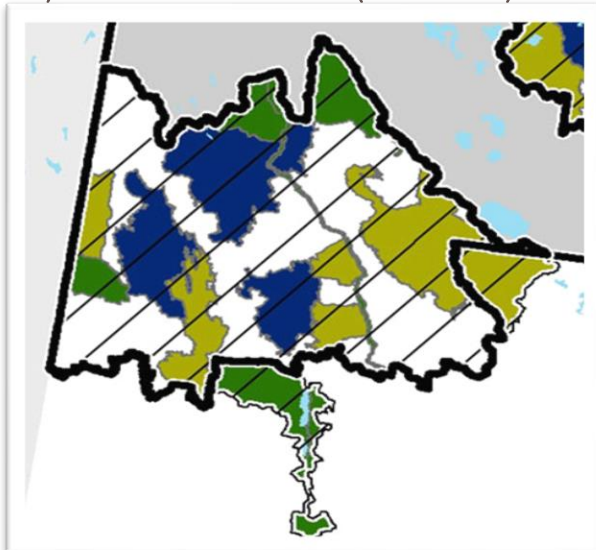
A) Plan Caribou 2007



B) Addenda (2015-2023)



C) Mesures intérimaires (2019-2023)



D) Proposition consensuelle GOR (mai 2020)

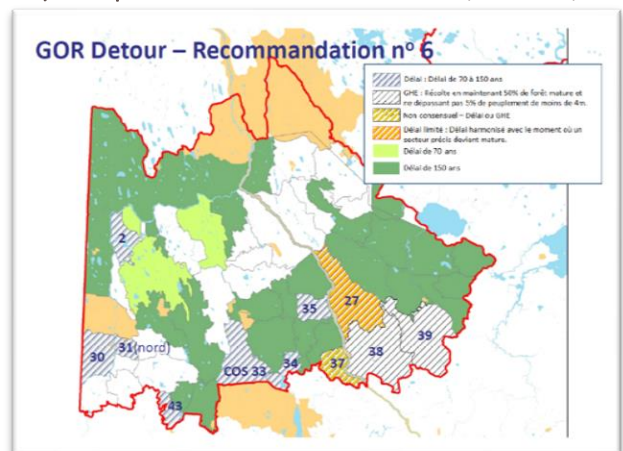


Figure 5: Évolution des mesures de protection Caribou.

Vous remarquerez que la proposition consensuelle illustrée à la figure 5 d) s'apparente de façon notable à l'unique scénario présenté dans le document de consultation de la commission. Toutefois, le scénario présenté dans le cadre de la consultation ne détaille pas les modalités analysées. Nous souhaitons réitérer que GreenFirst souhaite que les modalités proposées dans le cadre des travaux du GOR tel que présentées aux sous-ministres le 15 mai 2020 soient celles qui soient mises en œuvre dans le cadre de l'aménagement de l'habitat de la population Detour.

En plus de la proposition de nouvelles modalités pour la protection de l'habitat du Caribou, le GOR Detour a émis 5 autres recommandations au MFFP et nous croyons que celles-ci devraient également être considérées dans l'élaboration de la stratégie.

Extrait du rapport d'activité du GOR : «

Recommandation n° 1 - Maintenir le groupe de travail à moyen/long terme pour assurer :

- Un suivi des objectifs d'aménagement et de protection de l'habitat du caribou forestier dans le but d'ajuster les mesures en fonction de leur efficacité et des nouvelles connaissances acquises et de l'expérience sur le terrain de la nouvelle approche opérationnelle;
- Une intégration progressive des connaissances traditionnelles et autochtones;
- Une réflexion sur l'adaptation de la stratégie caribou en lien avec les occasions et risques liés aux changements climatiques;
- Le respect des exigences de la certification FSC® (critère 6.4.5. Approche C.);
- Poursuivre les travaux dans le cadre du projet « Approche collaborative pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier de la population transfrontalière Québec-Ontario Detour/Kesagami » avec Environnement et Changements Climatiques Canada (fin prévue mars 2022) (en lien avec recommandations 2, 3, 4, 5). *(Réalisé)*.

Recommandation n° 2 - En lien avec l'exploration minière :

- Développer des lignes directrices avec la collaboration du MERN et d'entreprises d'exploration minière pour supporter le choix des mesures d'atténuation appropriées à intégrer à la planification selon le contexte local ou régional;
- Harmoniser la planification des opérations d'explorations minières avec les mesures de protection au niveau forestier;
- Évaluer l'information pertinente à rendre disponible en amont des planifications des campagnes de forage ou d'exploration;
- Lister les priorités de recherche et d'acquisition de connaissances nécessaires pour réduire l'incertitude au niveau des impacts sur le caribou forestier;
- Répertorier les perturbations liées à l'exploration et réajuster le taux de perturbation du VEP.

Recommandation n° 3 - Officialiser la collaboration avec l'Ontario avec le MFFP de façon à :

- Assurer que le prochain inventaire sera fait en collaboration avec l'Ontario pour couvrir l'ensemble du territoire occupé par la population Detour/Kesagami et évaluer la tendance de la population; *(Réalisé)*
- Permettre la diffusion de l'information pour faire le suivi du taux de perturbation à l'échelle de l'ensemble de la population;
- Harmoniser les mesures de protection et d'atténuation pour assurer un effort efficace pour le maintien de cette population.

Recommandation n° 4 - Collaboration avec les Premières Nations vs Fermeture de chemins

- Mettre en place une étroite collaboration avec les Premières Nations et les partenaires du milieu pour contribuer à la démarche d'élaboration progressive du plan de gestion des voies d'accès de façon à identifier les opportunités de fermeture de chemins.

Recommandation n° 5 - Restauration

- Comprendre la dynamique de fermeture des chemins d'hiver pour comprendre comment ceux-ci influenceront le rétablissement de l'habitat avec le temps et évaluer si des interventions ou une modification de notre façon de faire actuelle sont nécessaires.
- Faire le suivi de la densité et la hauteur des plants des plus vieux chemins d'hiver sur le VEP Detour via les photos 3D avec la collaboration de l'unité de gestion Mont Plamondon;

- Vérifier l'intérêt de chercheurs académiques sur la question;
- Toujours avec la collaboration de l'UG Mont Plamondon, apporter les correctifs à la façon de faire en fonction des résultats du suivi 3D.
- Les recommandations 2, 3, 4 et 5 pourraient se faire via le groupe de travail mentionnées à la recommandation n° 1. »

Depuis l'émission de ces recommandations, notre groupe de travail s'est mis à la tâche et a fait avancer plusieurs dossiers liés à ces recommandations notamment la coordination d'un premier inventaire conjoint couvrant plus de 32 000 km² sur l'ensemble de la population Detour/Kesagami, entre les rivières Harricana au Québec et Abitibi en Ontario.

Quelques pistes de réflexion dans l'élaboration de la stratégie pour le caribou forestier

Lors de notre rencontre privée dans le cadre de cette commission, le 27 avril dernier, nous vous avons fait part de quelques éléments à considérer dans l'élaboration de la stratégie. Nous souhaitons les réitérer ici.

Agir maintenant

Il y a de **bonnes chances de succès** pour le rétablissement de la population Detour/Kesagami, mais il est primordial de continuer d'y mettre les efforts et poursuivre les travaux du comité caribou. Notre proposition consensuelle de bonification du plan actuel a été déposée en mai 2020, rien ne sert d'attendre davantage pour **officialiser les mesures proposées**. Il n'y a aucune valeur ajoutée à attendre le développement de plan sur l'ensemble du territoire si une population peut déjà bénéficier des travaux réalisés. La proposition du GOR répond aux exigences du plan de rétablissement fédéral et vise déjà à minimiser les impacts pour l'industrie forestière par la préservation de l'habitat du Caribou et des emplois. Les délais encourus dans la mise en place de ces mesures pourraient être préjudiciable au Caribou.



Chaque population de caribou présente des défis qui lui sont propres

Chaque population et chaque territoire a ses particularités, ses parties prenantes, son profil socio-économique et ses solutions propres. Il faut viser à identifier les solutions possibles pour chaque population de caribou. Dans notre cas, il est impératif de développer davantage la **collaboration avec l'Ontario** (suivi populations, cohérence des plans) étant donné le caractère transfrontalier de la population. De plus, alors que la grande proportion de secteurs improductifs ou sujets à la paludification de notre territoire représentent un défi pour les approvisionnements, cela représente parfois une opportunité de grands territoires propices au caribou et peu perturbés qui sont moins coûteux de proposer en protection.

Synergie de protection

Que les massifs d'habitat pour le caribou soient rapidement mis à l'étude pour évaluer le potentiel de **synergie dans l'établissement d'aires protégées** afin de ne pas causer d'impact additionnel. En effet, nous savons que le Québec s'est engagé à établir 30 % d'aires protégées d'ici 2030 et cette protection, bien qu'elle vise le maintien de la biodiversité sur le territoire, engendrera des impacts notables sur les approvisionnements. Une synergie entre ces nouvelles protections et celles déjà prévues pour le caribou permettrait donc de ne pas dédoubler les impacts tout en assurant une protection accrue des habitats de prédilection pour le Caribou.

Impliquer tous les secteurs d'activité

Il est primordial de considérer le dérangement et les impacts cumulatifs par **tous les secteurs d'activités**, pas seulement le secteur forestier. La stratégie doit prévoir impliquer les compagnies minières ou autres intervenants dans la mise en œuvre car présentement, ils ne font pas partie des discussions.

En impliquant tous les utilisateurs du territoire incluant les Premières Nations : travailler sur un **plan de gestion des voies d'accès** et la fermeture de chemins afin de restaurer l'habitat en travaillant notamment sur la régénération des chemins d'hiver. La restauration de l'habitat est essentielle à la poursuite des activités de récolte sur le territoire pour assurer un équilibre entre les mesures de protection et le maintien d'opérations forestières.



Figure 6 : Activité d'exploration minière

Coûts

On parle souvent des coûts associés à la protection du Caribou, mais nous aimerions attirer votre attention sur les coûts à NE PAS protéger le caribou. Le **maintien de nos certificats d'aménagement forestier FSC sont cruciaux pour l'accès aux marchés que nous avons développés**. La perte de ces certificats nous ferait perdre de lucratifs contrats dans nos produits haut de gamme (Select et Premium). Et cela est vrai pour le bois d'œuvre, mais aussi les copeaux qui entrent dans la fabrication de pâtes et papiers qui demande également de la fibre FSC. La perte de ces certificats pour une stratégie inadéquate pour le Caribou forestier entraînerait des conséquences néfastes pour l'entreprise. L'ensemble de notre implication dans le dossier nous a valu de recevoir un prix du *FSC Leadership Award* en septembre 2021 pour avoir maintenu depuis 15 ans la certification forestière dans des environnements boréaux complexes incluant l'enjeu du caribou forestier.



Figure 7 : Activités de récolte forestière

De précieux partenaires

L'implication et la communication avec les parties prenantes est la clé. Le fait d'impliquer différents intervenants dès le départ nous a permis de cheminer ensemble tout au long du processus et ces partenariats sont très précieux. En ce sens, nous souhaitons **maintenir le comité Caribou** pour poursuivre les travaux et réaliser le suivi de la mise en œuvre tout en évaluant l'efficacité des mesures appliquées.

« L'APPROCHE COLLABORATIVE EST À PRIVILÉGER DANS LES DOSSIERS COMPLEXES COMME LE CARIBOU. »

Nous concluons en souhaitant que le Québec passe à l'étape de la mise en œuvre puisque nous avons tout en main pour mettre en place des mesures concrètes pour préserver l'habitat du caribou forestier et ainsi viser à assurer sa survie dans un effort collectif de préservation de la biodiversité.

Préparé par :



Marie-Eve Sigouin ing.f. M.Sc.
Directrice foresterie Québec
marie-eve.sigouin@greenfirst.ca

Collaborateurs

Geneviève Labrecque ing.f.
Chef forestière
Québec
genevieve.labrecque@greenfirst.ca

Guy Lamoureux
Directeur Général
Foresterie Abitibi-Ouest
guy.j.lamoureux@greenfirst.ca

Alain Perron
Vice-Président
Opérations de l'Est
alain.perron@greenfirst.ca